



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SOREL-TRACY

DATE

Mardi 2 décembre 2025

Province de Québec
Comté de Richelieu
Centre de services scolaire de Sorel-Tracy
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy tenue le mardi 2 décembre 2025, à compter de 19 heures, au Centre administratif du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy situé au 41, avenue de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy, à laquelle sont présents les administrateurs suivants :

- M. David Auger, membre de la communauté
- M^{me} Jessica Beauchemin, membre parent
- M^{me} Marie-Claude Beaudoin, membre de la communauté
- M. Mathieu Brochu, membre de la communauté
- M. Pierre-Olivier B. Côté, membre de la communauté
- M^{me} Geneviève Dontigny, membre du personnel
- M^{me} Marilyn Meyniew, membre parent
- M^{me} Geneviève Péloquin, membre parent et présidente
- M^{me} Martine Rondeau, membre du personnel
- M. Charles-David Savard, membre parent
- M. Frederic Shaw, membre parent
- M^{me} Myriam Wagner, membre du personnel

ainsi que :

- M. Jonathan Charbonneau, directeur général
- M^{me} Natalie Massicotte, directrice générale adjointe
- M^{me} Chantal St-Louis, personnel d'encadrement sans droit de vote

- et
- M. Ralph J. Beaulieu, directeur du Service des ressources matérielles
 - M^{me} Laurence Cournoyer, directrice des Services du secrétariat général et des communications
 - M. Florent Thaon, directeur adjoint du Service des technologies de l'information
 - M^{me} Audrey Vadeboncoeur, directrice des Services des ressources financières et de l'approvisionnement
 - M. Marc Vigneault, directeur du Service des ressources humaines

alors que :

- M^{me} Myriam Roy, membre de la communauté a motivé son absence.

Constatation du
quorum et ouverture
de la séance

À 19h01, la présidente constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.

Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Adoption de l'ordre
du jour

Il est proposé par Mme Marilyn Meynieu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

CA. 25-12-4370

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 28 octobre 2025 ;
4. Suites aux procès-verbaux ;
5. Rapport du Comité de parents ;
6. Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy ;
7. Informations de la présidente du conseil d'administration ;
8. Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général :
 - a) Comité de gouvernance et d'éthique ;
 - b) Comité de vérification ;
 - c) Comité des ressources humaines ;
 - d) Comité consultatif de transport ;
9. CEPRE — Compte rendu des rencontres ;
10. Parole aux élèves ;
11. Période de questions du public ;
12. Accueil et assermentation des nouveaux membres ;
13. Démission d'un membre du conseil d'administration ;
14. Rapport annuel du Protecteur régional de l'élève ;
15. Rapport annuel 2025-2026 ;
16. Nomination des membres des comités statutaires du conseil d'administration ;
17. Abolition de l'ancien code d'éthique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy ;
18. Table de développement social : mandat officiel de représentation ;
19. États financiers et rapport de l'auditeur indépendant au 30 juin 2025 ;
20. Adoption du budget initial 2025-2026 amendé ;
21. Rapports de la direction générale :
 - a) Décision(s) prise(s) par le dirigeant de l'organisme ;
 - b) Décision(s) prise(s) par la direction générale par intérim ;
22. Varia ;
23. Levée de la séance.

Adopté unanimement

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 28 octobre 2025	Considérant que ce procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil d'administration dans les délais prescrits par la Loi sur l'instruction publique ; Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 28 octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.
CA. 25-12-4371	Adopté unanimement
Suites aux procès-verbaux	Période de questions quant aux suites données au procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy du 28 octobre 2025.
Rapport du Comité de parents	M ^{me} Jessica Beauchemin, représentante du Comité de parents, informe les membres du conseil d'administration que ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.
Rapport du représentant du conseil d'administration du Cégep de Sorel-Tracy	M. Pierre-Olivier B. Côté résume la dernière rencontre du 13 novembre 2025 : - Rapport annuel et plan stratégique ; - Mouvements dans les postes au sein du CA ; - Cibles et indicateurs pour plan stratégique institutionnel 2030 — révision et amélioration des cibles ; - Mise à jour de grilles de coûts ; - Correction et amélioration au niveau de la passerelle avec la technique de génie mécanique ; - Diplômes sanctionnés.
Informations de la présidente du conseil d'administration	La présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy communique de l'information sur divers sujets reliés à ses fonctions.
Présidents des comités	Informations et recommandations des comités et instances du conseil d'administration et du directeur général : a) Comité de gouvernance et d'éthique : - Présentation et rapport annuel 2024-2025 : le CGE recommande son dépôt ; b) Comité de vérification : - Présentation des états financiers et du rapport des auditeurs indépendants ; c) Comité des ressources humaines : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance. d) Comité consultatif de transport : aucune rencontre tenue depuis la dernière séance.
CEPRE — compte rendu des rencontres	Le directeur général et la directrice des Services éducatifs communiquent de l'information sur la rencontre du Comité d'engagement vers la réussite des élèves (CEPRE) tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration. Ils transmettent et expliquent les recommandations émises par le Comité : - Travaux sur les mandats et les rôles du comité ; - Rappel du plan de mise en œuvre actualisé ; - Analyse des résultats du PEVR à jour et des épreuves ; - Pratiques probantes et actes pédagogiques efficaces ; - Atelier de travail pour élaborer le plan d'action 2025-2026.

Parole aux élèves	Période réservée aux interventions des élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
Période de questions du public	Période de questions réservée aux interventions du public :
Accueil et assermentation des nouveaux membres	En vertu de l'article 143.3 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> , la secrétaire générale, Me Laurence Cournoyer, procède à l'assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy.
Démission d'un membre du conseil d'administration	La directrice des Services du secrétariat général et des communications informe les membres de la démission d'un membre du personnel.
Rapport annuel du Protecteur régional de l'élève	La Protectrice régionale de l'élève (en visioconférence) communique de l'information sur le rapport annuel du Protecteur régional de l'élève : - Mot de la PRE - Présentation de la région des Grandes-Rivières - Processus de traitement des plaintes et des signalements et présentation des différentes étapes - Faits saillants pour la région - Responsabilités de la PRE - Constats sur les rapports sommaires en matière de VACS Elle souligne la collaboration exemplaire des centres de services scolaire, notamment à Sorel-Tracy. Elle précise que le seul refus de mise en place sur les recommandations n'en est pas réellement un, mais plutôt un refus de partager un document bien que la mesure soit mise en place. Ils ont changé leur pratique pour s'ajuster. La secrétaire générale répond aux questions des membres concernant l'article 96.12 de la LIP et les rapports sommaires.
Prendre acte du dépôt du rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, tel que présenté.	a) Ouverture de l'assemblée publique d'information ; La présidente et le directeur général procèdent à l'ouverture de l'assemblée publique d'information convoquée en application de l'article 220.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, sur la proposition de la directrice des Services du secrétariat général et des communications. Ils présentent le rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy et répondent aux questions qui leur sont adressées à ce sujet. Ils font un résumé du contenu du rapport annuel et répondent aux questions des membres sur les résultats de l'orientation 3 du PEVR et sur la gestion des coûts en lien avec l'incendie à l'ESBG. b) Rapport annuel 2024-2025 — dépôt ; Considérant la parution d'un avis public et la tenue de l'assemblée publique d'information, prévue à l'article 220.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ; Considérant la présentation faite par la présidente et le directeur général du rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy ; Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté de prendre acte du dépôt du rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, tel que présenté par la présidente et le directeur général et versé au dossier de la présente séance.

Nomination des membres des comit��s statutaires du conseil d'administration ;	La secr��taire g��n��rale communique de l'information sur les comit��s statutaires du conseil d'administration et leur calendrier respectif. Elle mentionne que quelques postes sont �� pourvoir dans deux comit��s, soit le Comit�� de gouvernance et ��thique et le Comit�� consultatif du transport. Les membres proc��dent donc �� la mise �� jour de ces comit��s de la fa��on suivante : a) Comit�� de gouvernance et ��thique Consid��rant que l'article 193.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> pr��voit l'institution par le conseil d'administration d'un comit�� de gouvernance et ��thique ; Consid��rant le poste actuellement vacant sur ce comit�� ; Consid��rant les renseignements fournis par la secr��taire g��n��rale par rapport �� ce Comit�� ; Aucune personne ne se propose. b) Comit�� consultatif du transport Consid��rant que l'article 193.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> pr��voit l'institution par le conseil d'administration d'un comit�� consultatif du transport ; Consid��rant que l'article 2 du <i>R��glement sur le transport des ��l��ves</i> pr��voit que deux membres du conseil d'administration doivent si��ger sur ce Comit�� ; Consid��rant le poste actuellement vacant sur ce comit�� ; Consid��rant les renseignements fournis par la secr��taire g��n��rale par rapport �� ce Comit�� ; Aucune personne ne se propose.
Abolition de l'ancien code d'��thique de la Commission scolaire de Sorel-Tracy ; CA.25-12-4373	Consid��rant l'entr��e en vigueur du nouveau code d'��thique pr��sent�� lors du conseil d'administration du 25 mars dernier portant le num��ro de r��solution, #CA.25-03-4333 afin de se conformer �� la forme prescrite par le ministre ; Il est propos�� par Mme Marie-Claude Beaudoin que le conseil d'administration abolisse l'ancien Code d'��thique — 141.
Table de d��veloppement social : mandat officiel de repr��sentation CA. 25-12-4374	Consid��rant que la Table de d��veloppement social a comme mission de r��unir les acteurs du d��veloppement social de la MRC de Pierre-De Saurel. Son but est l'am��lioration des conditions de vie et du bien-��tre de la population en mettant un accent particulier sur les facteurs de pauvret�� et d'exclusion sociale ; Consid��rant que le CSS participe activement aux travaux de la TDSPDS depuis sa cr��ation, contribuant �� la r��flexion et �� la r��alisation de projets structurants ; Consid��rant que, conform��ment �� l'article 4.3.1 des R��glementes g��n��raux de la TDSPDS, « <i>Chaque membre, quelle que soit sa cat��gorie, doit avoir obtenu un mandat officiel exprim�� par voie de r��solution par l'instance qu'il repr��sente et ��tre accept�� par la TDSPDS. Le renouvellement se fait par la TDSPDS aux deux ans avec possibilit�� de reconduire le mandat du repr��sentant</i> » ; Consid��rant que la pr��sence d'un repr��sentant du CSS est essentielle pour assurer la prise en compte des enjeux ��ducatifs dans les strat��gies de d��veloppement social.

Adopt   unanimement

Il est proposé par M. Pierre-Olivier B. Côté que Martine Rondeau, directrice des services éducatifs, soit désignée pour représenter le CSS à la Table de développement social et que ce mandat soit transmis officiellement à la TDSPDS conformément aux règles en vigueur. Il est également proposé que le CSS s’engage à renouveler ce mandat selon les modalités prévues par la TDSPDS.

Adopté unanimement

États financiers et rapport de l’auditeur indépendant au 30 juin 2025	La directrice du Service des ressources financières présente les états financiers 2024-2025 :
CA. 26-12-4375	- Évolution de la clientèle : en croissance ; - États des résultats (revenus, charges) ; - Analyse des variations entre les résultats et le budget ; - État de la situation financière ; - Surplus accumulé ; - Répartition des revenus ; - Subvention de fonctionnement ; - Récupération de la mesure 30510 ; - Répartition des dépenses par activité et par nature ; - Dépenses salariales et explication des variations ; - Dépenses de soutien à l’enseignement et à la formation, de services d’appoint, d’activités administratives, d’activités relatives aux biens meubles et immeubles et d’activités connexes.

Considérant les articles 286 et 287 de la *Loi sur l’instruction publique* ;

Considérant la présentation de ces états financiers et du rapport de l’auditeur indépendant au comité de vérification le 2 décembre 2025 avant la tenue de ce présent conseil ;

Il est proposé par Mme Marilyn Meynieu que le conseil d’administration prenne acte du dépôt des états financiers 2024-2025 du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy, ainsi que du rapport de l’auditeur indépendant, le tout préparé conformément aux prescriptions du ministère de l’éducation du Québec et *Loi sur l’instruction publique*.

Adopté unanimement

Adoption du budget initial 2025-2026 amendé	La directrice du Service des ressources financières et de l’approvisionnement indique que, bien que le budget initial ait été adopté par résolution 25-08-4355 le 26 août 2025, un ajustement des revenus et des dépenses est nécessaire afin de tenir compte des nouveaux paramètres budgétaires. En effet, le 23 octobre 2025, le ministère de l’Éducation a annoncé le retrait de la mesure 16034, soit la mesure générale liée à l’optimisation des effectifs.
CA. 26-12-4376	Dans le budget présenté le 26 août dernier, la mesure 16034 — qui représentait un ajustement négatif (coupure) — était inscrite dans les revenus de subvention de fonctionnement. Pour les centres de services scolaires s’engageant à respecter leur cible d’ETC, le ministère avait demandé de comptabiliser un ajustement négatif équivalent aux dépenses, afin d’annuler l’effet de la mesure. Comme c’était le cas pour le CSSS-T, cet ajustement avait été appliqué aux dépenses. Ainsi, le retrait de cette mesure n’a aucun impact sur le résultat net, puisque l’ajustement est retiré tant du côté des revenus que des dépenses. Toutefois, comme les totaux budgétaires sont modifiés, un amendement au budget adopté est requis afin de refléter adéquatement la nouvelle réalité financière.

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l’instruction publique (chapitre I-13.3), le centre de services scolaire de Sorel-Tracy doit adopter et transmettre au ministre de l’Éducation son budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette pour l’année scolaire 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QU’il n’est plus possible pour les organismes scolaires de s’approprier leurs surplus cumulés au 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque organisme scolaire doit contribuer à l’exercice d’optimisation afin que l’équilibre du réseau scolaire, dans son ensemble, soit respecté dès l’année 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un résultat à l’équilibre ;

CONSIDÉRANT QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 5 092 802 \$ a été établi en prenant en considération :

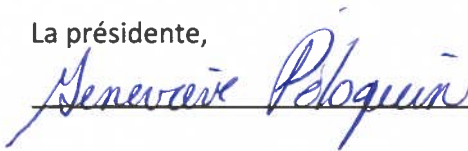
- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 21 931 883 \$;
- un nombre de 22 472 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et ;
- le taux de 0,084 23 \$ du 100 \$ d’évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2025-2026.

Il est proposé par M. Frédéric Shaw que le budget de fonctionnement, d’investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 118 341 217 \$ et des dépenses de 118 341 217 \$ soit adopté et transmis au ministre de l’Éducation.

Adopté unanimement

Rapports de la direction générale	Le directeur général informe les membres du conseil d’administration des pouvoirs de dirigeant de l’organisme et des pouvoirs de direction générale qu’il a exercés conformément aux dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics pour la période comprise entre le 28 octobre 2025 et le 2 décembre 2025. Aucune question ni commentaire.
Varia	Période réservée au traitement de sujets d’information supplémentaire. Aucun sujet supplémentaire.
Levée de la séance	À 20h53, il est proposé par M. Mathieu Brochu que la présente assemblée soit levée.
CA. 25-12-4377	Adopté unanimement

La présidente,



La secrétaire,

